



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E81279

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2023

ÉDITÉ LE 28/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2007

Forme juridique : SARLU

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2007B00137

Siret : 498 915 941 00039

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3077330

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141768668

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141768668

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : HMC

Sigle : HMC

16 ROUTE DE PREMESNIL

ZA D'ARMANVILLE

50700 VALOGNES

Téléphone : 02 33 52 05 16

Fax : 02 33 94 43 52

Portable :

Site Internet : www.hmc-50.com

E-mail : h-m-c-50@orange.fr

Responsabilité légale :

HENRY PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Couvreur, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	17/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.